

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol XIII, No 1.

Montréal, Janvier 1907.

50 cts par an

## LA CANADIENNE

Elle est bonne, franche, et telle  
Que l'amoureux de chez nous  
Ne courtise et n'aime qu'elle.  
Et, de vrai c'est la plus belle  
Avec ses jolis yeux doux.

Beauté d'idyle naïve,  
Elle a l'air, le teint vermeil,  
De cette prime fleur vive  
Qui, ma'gré le gel, hâtive,  
Fleurit sous un froid soleil.

Hormis cette grâce fine,  
Charmes purs, charmes frais,  
Joliesse féminine  
Que la nature dessine,  
Je lui sais plus nobles traits.

Compatriote chérie,  
Où je te vois et t'entends,  
Où tu ris, c'est la patrie  
Revivante, refleurie  
Dans un rayon de printemps.

Ton sourire nous enivre ;  
Ta vaillance est notre espoir ;  
Le divin bonheur de vivre,  
Nous le trouvons à te suivre  
Par le chemin du devoir.

Les fils n'aiment plus la terre,  
O patronne, enseigne-leur  
Le patriotisme austère,  
Le bon travail salutaire  
Qui rend solide et meilleur.

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

BIBLIOTHÈQUE  
SAINT-SULPICE



M. P. V. CHALOULT, avocat,  
Québec.

NOS  
SOCIÉTAIRES  
DISTINGUÉS



ERN. ROY, M.P.P.,  
Montmagny.

### Une idée

Avec ce numéro la revue de l'Alliance Nationale commence sa treizième année et elle en profite pour présenter ses vœux les plus chaleureux à ses fidèles lecteurs.

Organe de la belle et prospère association qui lui a donné le jour, elle a tâché de tenir les sociétaires au courant de tous les événements qui ont pu leur présenter quelque intérêt.

Porte-voix de la mutualité catholique et canadienne française en Amérique, elle s'est évertué à répandre les principes de la saine mutualité et elle croit avoir rempli fidèlement sa noble tâche.

Avec 1907, elle voudrait, si possible, élargir son champ d'action, étendre le cercle de son influence, faire bénéficier tous les mutualistes des idées que peuvent concevoir ceux qui s'occupent du grand et intéressant problème social que la mutualité chrétienne est en passe de résoudre.

Dans ce but, elle croit faire appel à tous les membres pour leur demander de devenir ses collaborateurs. Pourquoi, tous ceux qui désirent traiter des questions d'intérêt général concernant notre société ou la mutualité, ne s'adresseraient-ils pas à la revue ? Il n'y a pas de meilleur intermédiaire pour soumettre et discuter une idée. La revue est bien accueillie partout, elle est même aimée, nous en avons maintes preuves ; elle est lue par des personnes qui sont au courant des sujets qui peuvent être traités, il ne saurait donc y avoir de tribune plus appropriée pour

émettre et discuter des opinions ou des hypothèses.

Cette manière d'agir vaudrait beaucoup mieux que de s'adresser à des groupes isolés dont on ne saurait tirer de réponses satisfaisantes ; elle vaudrait infiniment mieux même que de taire ses opinions sous prétexte qu'on ne saurait se faire comprendre. Supposons pour un instant que vous ne saisissez pas la portée d'un article des statuts de la même manière qu'un autre, pourquoi ne pas soumettre la chose à toute l'association par le canal de la revue ? D'autres ont peut-être pensé comme vous ou autrement, et la réponse qui vous viendra pourra être utile à un grand nombre. Supposons que vous caressiez l'idée d'une réforme qui vous paraît nécessaire, pourquoi ne pas la lancer dans la revue, n'est-ce là le véritable terrain où elle pourra être appréciée librement, posément et suivant son mérite ?

La revue est à votre disposition pour y traiter des questions de mutualité, nous pouvons consacrer une ou deux colonnes à la discussion, employez les. Votre collaboration ne peut qu'ajouter de la vie et de l'intérêt à notre publication. Ecrivez-nous.

Nous sommes tous des frères marchant la main dans la main, cherchant à réaliser un idéal de bonheur, de progrès et de prospérité pour l'humanité, aidons-nous intellectuellement autant que matériellement. Notre association comme la mutualité ne pourront que bénéficier de l'éducation qui résultera d'un échange des réflexions de tous leurs adhérents.

## Mortalité et Natalité au Canada

Voici deux tableaux qu'il n'est pas sans utilité de consulter et de comparer. Ce sont ceux de la mortalité et de la natalité au Canada d'après les recensements de 1891 et de 1901. On y trouvera un renseignement qui a bien sa valeur, à savoir que si la natalité est plus élevée dans la province de Québec, la mort y fait aussi la plus formidable moisson.

1891		
Provinces	Mortalité par 1000	Natalité par 1000
Colombie Anglaise.....	13.94	23.16
Manitoba.....	10.36	23.53
Nouveau Brunswick.....	13.36	27.70
Nouvelle-Ecosse.....	14.57	25.41
Ontario.....	11.30	24.50
Île du Prince Edouard.....	12.26	24.45
Territoires du N.-O.....	7.32	24.98
Québec.....	18.91	36.86

1901		
Provinces	Mortalité par 1000	Natalité par 1000
Colombie Anglaise.....	9.78	15.53
Manitoba.....	12.21	31.71
Nouveau Brunswick.....	11.54	26.42
Nouvelle-Ecosse.....	11.61	23.56
Ontario.....	13.51	24.54
Île du Prince Edouard.....	11.49	21.27
Territoires du N.-O.....	11.84	32.35
Québec.....	18.54	37.53

N'y a-t-il par là un fait qui devrait faire réfléchir les patriotes. Ne faudrait-il pas trouver un moyen de conserver un plus grand nombre des enfants qui naissent ? L'alcoolisme ne joue-t-il pas aussi son rôle néfaste dans cet hcatombe ? Combien d'enfants meurent avant l'âge de 3 ans, faute de bon lait et d'hygiène ; combien d'hommes meurent entre 25 et 45 ans brûlés par les maudites boissons ?

Quand donc secourons nous notre apathie à l'égard des questions d'hygiène et d'éducation physique !

### L'alcool et le crime

Dans son discours sur les prix de vertu, récemment prononcé à l'Académie française, M. Paul Bourget rappelait les statistiques données par feu le docteur Paul Garnier au congrès pénitentiaire de Bruxelles.

« Lui, disait-il, le médecin de la préfecture de police et qui avait été commis à tant d'expertises, il affirmait que l'alcool est l'agent direct ou indirect des crimes dans une proportion de 60 pour cent. Son successeur, l'un des matres de la psychiatrie con-

temporaire, M. le professeur Ernest Dupré, porte à 70 pour cent le chiffre des alcooliques parmi les voleurs, à 79 parmi les vagabonds, à 88 parmi les assassins. L'alcool abrutit les individus, il tue la race. »

Peut-on, après cela, rester indifférent à la lutte qui se fait contre l'alcoolisme dans la Province de Québec.

## Pages Canadiennes

### HAUT LES CŒURS

Oui notre peuple est encore uni par les mêmes aspirations et les mêmes espérances. Les bruyantes luttes de la politique, les intérêts matériels, les ambitions individuelles, la jalousie, tous ces événements de discorde qui agissent chez nous comme chez les autres peuples, peuvent nous en faire douter ; mais qu'il surgisse une question d'importance primordiale pour la race et on verra encore les Canadiens se ranger tous instinctivement du même côté.

Ce serait une grande erreur—une erreur fatale—de conclure que notre peuple dégénère parce que nous ne pensons pas tous de la même façon sur toutes les questions, voir même, parce qu'il se trouve parmi nous des hommes qui ne cherchent que la satisfaction de leurs passions. Les divisions, les luttes ont leur bon côté ; elles entretiennent la vie, l'énergie. Quand aux hommes, n'allons pas croire qu'ils aient jamais été parfaits.

Les sages et les héros qui commandent aujourd'hui à notre admiration unanime ont eu leur détracteurs de leur vivant. Quand le soleil féconde la terre de ses chauds rayons du midi nous sommes portés à nous plaindre ; ce n'est qu'au moment où il va disparaître à l'horizon dans les splendeurs du crépuscule que nous admirons toute la majesté de l'astre du jour. Tant que les grands hommes sont au milieu de nous, travaillant à la réalisation de leur rêve par tous les moyens que les circonstances mettent à leur disposition, notre vision bornée n'aperçoit guère que les petit côté de leur nature. Un coup de ciseau mal donné dans la statue du géant nous paraît une monstruosité ; ce n'est que lorsqu'elle est placée à distance sur son piédestal qu'on apprécie la grandeur de l'ensemble et l'harmonie des lignes.

Ne méprisons pas les hommes du jour ; mais admirons plutôt ce que leurs devanciers, faibles mortels comme nous ont réussi à accomplir par le travail.—T. SAINT PIERRE.

## Culture Physique

### SOIGNONS NOTRE CORPS

Il est entendu que la médecine et la chirurgie ont fait bien des progrès : on n'en continue pas moins à se mal porter, et la cause d'un si lamentable état de choses se résume en deux mots : la décadence physique.

Comment une poitrine étriquée, sans muscles, incapable de mouvoir suffisamment le poumon "soufflet vital" qu'elle renferme, ne cultiverait-elle pas dans ses tissus dégénérés le terrible bacille tuberculeux ? Comment la nutrition pourrait-elle se faire dans un organisme quotidiennement encombré d'une alimentation surabondante qu'aucun exercice ne vient utiliser ? L'obésité, la goutte, l'artério-sclérose, loin d'être des injustices du sort, apparaissent vraiment comme des châtiments infligés à ceux qui n'utilisent pas l'excellent tempérament dont la nature les a doués. Tel autre prétend se livrer du matin au soir à un travail cérébral intense, endure des préoccupations morales ou financières constantes, subordonne, en un mot toutes ses fonctions organiques à l'entretien du travail nerveux... et s'étonne de sombrer dans l'impuissante neurasthénie ! Plus illogiques encore ceux qui veulent digérer et assimiler quand même — à force de poudres, de potions et de régimes — alors que la musculature de leur paroi abdominale, de leur estomac et de leur intestin, atrophiée faute d'exercice, ne peut remplir son rôle indispensable à toute digestion.

Tout cela revient à dire que le muscle — ce pauvre muscle dédaigné, honni, par la déplorable fatuité de son frère *siamois*, le cerveau — assure par son travail la régularité et la perfection des fonctions les plus importantes de l'organisme. Une poitrine bien musclée respire bien ; un ventre musclé digère bien ; une musculature harmonieuse de tout le corps établit, par son fonctionnement, un vaste courant d'échanges nutritifs à travers tous les tissus qui ne peuvent s'encombrer ni de graisse, ni de sels gazeux, ni de sucre en excès ; elle apporte en outre aux cellules cérébrales un sang riche et vivifié tel que celles-ci y peuvent trouver les éléments d'un travail intensif.

Vous voyez venir... la rengaine des exercices physiques, la nécessité de faire du sport. Et vous objectez le temps perdu, les inconvénients des exercices violents pour tous ceux qui ne sont pas athlétiquement

bâtis, et le dos voûté des cyclistes, les jambes cassées des footballeurs, le cœur "claqué" des pédestriens ! Mais il ne s'agit pas de cela, qu'on pourrait discuter d'ailleurs. Il ne faut pas confondre la pratique des sports, *mode d'utilisation* d'une bonne musculature, avec le moyen d'acquérir cette musculature, car le point sur lequel il faut insister est la nécessité pour chacun de développer normalement son corps, d'acquérir, par un travail rationnel, de bonnes jambes, des bras suffisants et surtout une excellente poitrine et un ventre solide. Ce n'est pas la même chose que de "battre des records" et c'est infiniment plus facile. Prétendre qu'on ne peut modifier ses muscles, que, si l'on n'est pas fort naturellement, on ne peut le devenir, c'est d'abord nier l'évidence ; le muscle est plus malléable que le cerveau ; le cerveau ne se développe t il pas par l'étude, le travail, le fonctionnement de ses cellules ? Si vous ne le croyez pas, il ne faut plus envoyer les enfants à l'école ; et si nous prenions à la naissance deux frères jumeaux, semblables en tous points, et qu'on fit subir à l'un une éducation toute intellectuelle, à l'autre une éducation toute physique, ce dernier deviendrait certainement une superbe brute, sans que l'autre — plus apte à réfléchir et coordonner des idées — soit obligatoirement doué d'une vive intelligence. En réalité, nous avons plus d'action sur nos muscles que sur notre cerveau ; et si l'on n'est pas toujours responsable d'être imbecile, on est souvent coupable d'être chétif, obèse et mal bâti.

Soignons notre corps. Faisons de la "culture physique" et ainsi diminuera le nombre des infirmités et des déchéances corporelles sur lesquelles nous venons d'insister.

Dr PAUL LABARDE.

Presque tous les malheurs de la vie viennent de nos idées fausses sur ce qui nous arrive. Connaître les hommes, juger les événements, est donc un grand pas vers le bonheur.

Le signe le plus assuré de médiocrité que puisse donner un homme, c'est de trouver à chaque projet qu'on lui propose des objections qui le rendent impraticable.

Heureusement que le nombre des hommes auxquels il faut se repentir d'avoir fait du bien n'est pas grand. Quoi qu'en disent les misanthropes, les ingrats et les pervers font une exception dans l'espèce humaine,

## Episodes d'histoire naturelle

## L'ARBRE BAROMETRE

Ce végétal singulier n'est pas un prodige des forêts indiennes, une merveille des bois africains. C'est un arbre de nos pays, une curiosité botanique de nos climats.

Son nom ? L'alisier — en latin *Cratægus latifolia* : ses étonnantes propriétés ont été observées tout récemment, non par un membre de l'Institut, mais par un jeune et modeste berger.

Voici le fait communiqué à la revue *Ciel et Terre* par M. le capitaine Dordu, commandant l'école du 11<sup>e</sup> régiment de ligne, à Bouillon. Se promenant dans les environs de cette localité, le capitaine, grand amateur de météorologie rencontre le garde forestier en train de faire sa tournée. La conversation s'engage sur les prévisions du temps.

« Un beau jour, raconte le garde, par un soleil radieux, un petit pâtre me déclare tout net qu'il pleuvra certainement dans la soirée.

— Et comment sais-tu cela ?

— C'est bien simple. Voyez-vous sur la lisière de la forêt cet arbre dont les feuilles sont toutes blanches ? Eh bien, ce matin, elles étaient vertes. J'ai souvent remarqué que lorsque l'arbre devient blanc, c'est un signe assuré de pluie.»

Le garde s'approche de l'arbre prophétique et reconnaît un alisier. Deux heures après, le temps se brouille et la pluie tombe par torrents. L'expérience est renouvelée maintes fois et jamais le baromètre végétal ne se trouve en défaut, — chose précieuse et rare pour un baromètre.

L'alisier a des feuilles vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Ces feuilles se retourneraient donc en cas de probabilité de pluie, comme ces jaquettes anglaises à deux faces et à deux couleurs, présentant un côté pour la poussière un autre pour la pluie, tout en ne faisant qu'un seul et même habit.

L'alisier est un arbre charmant aux fleurs blanches et parfumées, aux fruits rouges et agréables, d'une saveur très agréable.

Il atteint huit mètres de hauteur. Son port est élégant et gracieux. Rien de facile comme de se procurer cet ingénieux baromètre qui ne demande ni entretien, ni réparation, ne se détérioré jamais, mêle l'agréable à l'utile, contribue avec son curieux feuillage, ses jolies fleurs et ses fruits charmants, à l'ornement des parcs et des jardins. Plus pratique

et plus sincère que le chêne de Dodone, il ne rend pas de ténébreux oracles, mais il annonce la pluie et le beau temps avec une certitude qui fut assez souvent étrangère aux calculs atmosphériques de feu Mathieu de la Drôme. Rien de sûr et de clair comme les conseils de l'arbre avertisseur : ses feuilles sont-elles vertes gardez votre canne, sont-elles blanches, prenez votre parapluie.

Un mot sur le caractère et le rôle de la feuille dans le monde végétal : on sait que la plante dirige ses feuilles et ses fleurs vers la lumière. Par ses mouvements énergiques, qui semblent volontaires, elle rend à ses feuilles leur position normale, chaque fois qu'une force étrangère vient les déranger.

Des deux côtés d'une feuille, l'un est toujours tourné vers le ciel, l'autre vers la terre. Si l'on maintient une branche dans une position contraire et forcée, de sorte que la lumière éclaire la face inférieure des feuilles, tandis que la face supérieure se trouvera dans l'ombre, un prodige s'accomplira : vous verrez bientôt la plante retourner ses feuilles et, par une torsion énergique de leur base, en ramener la face supérieure à la lumière. Boscowitz l'illustre auteur de *L'Âme de la Plante*, raconte que, dans ses nombreuses expériences, le grand naturaliste Bonnet a vu la même plante entreprendre quatorze fois la version de ses feuilles, d'abord avec une facilité étonnante, ensuite avec des efforts pénibles et lents presque douloureux. Quant à l'alisier baromètre, il tourne et retourne ses feuilles avec l'aisance d'une personne qui ouvre ou qui ferme son parapluie.

Après l'arbre baromètre, voici un fleur horloge qui vient de prendre place au jardin des Plantes. Découverte dans L'isthme de Tehuantepec, cette merveille botanique est blanche le matin, rouge à midi, bleue le soir.

Voici encore *P'Hibiscus Mutabilis* des Indes, qui donne tout d'abord à sa fleur une teinte blanche, la colore en pourpre vers midi, et le soir quand disparaît le soleil, transforme le pourpre en rouge éblouissant. Enfin la *Victoria regia*, cette féerie botanique porte des fleurs qui s'épanouissent toutes blanches, se colorent ensuite en rouge magnifique.

L'alisier, lui ne donne pas l'heure, comme la fleur horloge de Tehuantepec, l'hibiscus et la victoria regia, il prédit le temps. Ce qui le touche et l'intéresse, c'est le «côté d'où vient le vent». Très pratique, mais un peu caméléon, l'alisier retourne ses feuilles com-

me d'autres "retourne leur veste" aussitôt que le ciel se brouille et que le soleil disparaît aux horizons assombrés.

FULBERT DUMONTEIL

### Comment finir ses lettres

A un ecclésiastique — une religieuse — un supérieur, une personne plus âgée qu'on ne l'est soi-même :

— Permettez-moi de vous offrir l'expression de mes sentiments respectueux.

— Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

— Veuillez recevoir l'expression de mon respectueux attachement.

— Je vous prie d'agréer, M. les assurances de mes respectueuses sympathies.

— Veuillez agréer M. l'expression de mon profond respect

— Je vous prie, cher Monsieur, de croire toujours à ma respectueuse amitié.

En un mot, on rédigera dans ces cas la phrase finale de la lettre de façon à toujours y introduire le mot respect.

Lorsque l'on écrit à une personne que l'on n'a jamais vue, ou que l'on ne connaît pas intimement, on n'emploiera pas plus à la fin qu'au commencement d'une lettre, les mots : *chère* Madame, *cher* Monsieur, ou *chère* Mademoiselle.

A un professeur *homme*, quand c'est son élève qui lui écrit (jeune fille ou jeune homme).

— Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments très dévoués.

Quand c'est la mère des élèves qui écrit :

— Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A un professeur *femme*, quand c'est son élève qui lui écrit :

— Veuillez, Madame, ou Mademoiselle, recevoir l'expression de mon respectueux attachement.

Quand c'est la mère qui écrit : comme ci-dessus pour le professeur masculin.

— Recevez, Monsieur, je vous prie, l'expression de mes sentiments affectueux.

— Veuillez, Monsieur, recevoir mes compliments très empressés.

Même formule, ou à peu près, pour un avocat, un notaire, et. ; les compliments peuvent devenir "les plus empressés" si l'on veut atteindre un degré supérieur de politesse.

A une personne avec laquelle on a des relations quelque peu amicales :

— Veuillez, chère Madame, recevoir mes compliments les plus affectueux, et (si elle a de la famille) en distribuer une partie, autour de vous.

Si l'on écrit, pour remercier d'un service rendu, on fera en terminant la lettre une allusion à ce service et l'on dira — je suppose :

— Veuillez agréer l'expression de mes sentiments aussi dévoués que reconnaissants.

A un égal :

— Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Remarquons qu'on n'emploie jamais le mot "considération" en écrivant à un supérieur. L'usage veut, avec raison, qu'on l'emploie envers un égal, ou un inférieur.

— Agréer, cher monsieur, les assurances de mes parfaites sympathies, ou de mes meilleurs sentiments.

A un intime :

— Tous mes meilleurs compliments.

— A vous (ou à toi) cordialement.

— Bien à vous, bien à toi.

— A vous. A toi.

### Petites Notes Encyclopédiques

A Worcester R. I., il existe une banque d'épargne qui accepte des dépôts de 5c et plus. Elle fait de si bonnes affaires qu'elle vient d'annoncer un dividende de  $3\frac{1}{2}$  o/o sur les dépôts et elle porte son fonds de garantie de \$445,000 à \$460,000.

+

Un médecin français publie la statistique suivante, sous ce titre : "Nombre des débits de boissons installés dans les trois plus grandes villes du monde". Londres (4 millions et demi d'habitants), 5,860 débits ; New-York (3 millions et demi d'habitants), 10,820 débits ; Paris (2 millions et demi d'habitants) 30,000 débits.

+

Pour se faire une idée du rôle que jouent aux Etats Unis les millionnaires comme coteries, il ne sera pas sans intérêt de faire remarquer que, d'après les statistiques récentes, le nombre des citoyens de l'Union possédant un ou plusieurs millions de dollars s'élevait à 38,000. Leur fortune totale représentait 16 milliards de dollars, soit un sixième de la fortune publique du pays ! De ces fortunes les 87 pour 100 ont été créés par les détenteurs actuels et seulement 10 pour 100 ont été acquis.

## Les Associations de Secours Mutuels

(Suite et fin)

Mais de son côté, le capital n'est pas resté inactif. Il s'est aussi organisé ; et nous avons vu naître, pour contrebalancer l'effet des sociétés ouvrières, les associations de patrons, qui ont trouvé dans l'union, l'unique moyen de résister aux revendications souvent excessives et arbitraires de la classe ouvrière.

Je me suis laissé peut-être entraîner un peu en dehors de mon sujet

Examinons donc en particulier les associations proprement dites de secours mutuels : bien que ce que nous en dirons puisse s'appliquer à toutes sociétés qui ont pu faire naître la mise en pratique des principes bienfaisants de la mutualité.

Qu'est ce donc qu'une association de secours mutuels ?

Une association en terme général est l'union de plusieurs personnes dans un but ou dans un intérêt commun. Les sociétés de secours mutuels sont donc une association ; mais elles ont en plus un caractère distinctif et particulier : elles sont destinées surtout à protéger les personnes qui vivent uniquement de leur travail contre certains événements imprévus, qui les privent de leurs ressources habituelles et compromettent tout-à-coup, soit leur propre existence, par la maladie, soit celle de leur famille, par leur mort. Au moyen de cotisations périodiques qu'elles prélèvent de leurs membres, les sociétés de secours mutuels créent un capital ou une réserve qui est réellement la propriété de chaque membre pour une partie, et qui sert à soulager ce membre ou sa famille des atteintes de la maladie ou de la mort.

L'on pourrait encore définir une société de secours mutuels, une association de personnes qui s'engagent volontairement à fonder et entretenir, par un système de cotisation, une caisse commune, et qui promettent de remplir les obligations imposées par les règlements, pour avoir droit, étant malades, aux soins du médecin, à une indemnité pécuniaire pour chaque jour de maladie ; et en cas de décès, à une indemnité à la veuve, aux enfants ou à d'autres personnes désignées. Les sociétés de secours mutuels peuvent encore accorder une pension annuelle aux vieillards et aux invalides.

Les sociétés de secours mutuels sont

communément appelées associations de bienfaisance ; mais il ne faut pas confondre ces deux genres d'institutions. Car les sociétés de secours mutuels ont tous les caractères des compagnies d'assurance sur la vie à fond social, tout en ayant en plus les avantages qui résultent de la fraternité existant entre les membres. Cette considération est importante et mérite qu'on y insiste : en effet, elle est trop facilement perdue de vue par les membres de nos sociétés de secours mutuels.

En effet quels sont, à proprement parler, les points de différence, existant, entre une compagnie d'assurance sur la vie et une association de secours mutuels, toujours bien entendu, en exceptant les avantages découlant de l'aide et du secours que doivent s'accorder mutuellement les membres de cette dernière société.

Les compagnies d'assurance sur la vie ont des taux plus élevés, il est vrai, que les sociétés de secours mutuels : et c'est, à vrai dire, la principale objection que vous posent victorieusement d'après eux, les adversaires de la prévoyance mutuelle. Et pourtant, je suis convaincu, pour ma part que tous deux offrent au moins autant de garantie les unes que les autres.

Mais disent ses derniers : n'est il pas naturel que les compagnies d'assurance offrent plus de garantie, puisqu'elles reçoivent plus, pour le même risque, que les sociétés de secours mutuels ?

Je refute l'objection en montrant l'emploi fait du produit de la différence des taux entre les compagnies et les sociétés, et en démontrant qu'en fin de compte, ces dernières reçoivent autant, pour le risque proprement dit, que les compagnies.

Les compagnies d'assurance sur la vie ont à leur emploi de nombreux agents pour solliciter des propositions, elles leur paient une commission très élevée, consistant bien souvent dans la première prime tout entière ; tandis que les sociétés de secours mutuelles augmentent leur effectif et se soutiennent presque exclusivement par le dévouement non rétribué de leurs membres. Les compagnies sont de plus obligées de prélever suffisamment des primes de leurs assurés pour pouvoir rencontrer leurs obligations d'abord et payer, en plus, des dividendes aux actionnaires ou porteurs d'actions ; tandis que les sociétés n'ont pas de telles dividendes à rencontrer : ses actionnaires sont tous les membres de la société, qui n'exigent rien autre chose que des bénéfices de maladie ou

de dotation. Enfin les compagnies ont des frais énormes d'administration, consistant en salaires aux Présidents, directeurs, gérants, commis, teneurs de livres, etc., l'enquête tenue dernièrement aux États Unis sur l'administration interne des compagnies d'assurances les plus puissantes a mis à jour les dépenses extravagantes faites par elles ; tandis que l'administration des sociétés de secours mutuels se fait par le concours presque gratuit des officiers des différentes cours subordonnés.

Voilà pourquoi je disais que, déduction faite des dépenses que les compagnies d'assurance doivent faire et que les sociétés ne font pas, les deux ont les mêmes taux et présentent des garanties égales de solvabilité.

J'ai dit que les sociétés de secours mutuels avaient les caractères des compagnies d'assurances sur la vie. En effet il existe réellement un contrat entre l'association mutuelle et le membre, contrat qui détermine le montant et le paiement des cotisations, les conditions, la forme et la proportion des secours. Il est vrai que l'association assiste ses membres dans le besoin ; mais il faut bien remarquer que cette assistance ne lui est pas facultative, que les bénéficiaires qu'elle donne aux membres ne sont pas des dons de charité et que l'association peut y être forcée par les moyens rigoureux de la loi, si elle les refusait sans raison. De là il suit, qu'une société de secours mutuels sera florissante et prospère, si elle est organisée de telle sorte que l'exécution des clauses du contrat soit assurée en faveur ceux qui le souscrivent et qui en remplissent fidèlement les conditions : la société de son côté ne devra jamais s'engager au delà du possible, et elle donnera à ses membres la certitude morale qu'ils trouveront au jour du besoin l'appui qu'ils recherchent.

Donc la condition essentielle de la prospérité des associations de secours mutuels est la possibilité de déterminer exactement le chiffre des cotisations mensuelles qu'elles doivent prélever de leurs membres pour pouvoir garantir les avantages qu'elles leur promettent dans les cas de mortalité et de maladie. Ce chiffre, les sociétés l'ont demandé à la science ; et la science leur a fourni des données exactes sur la durée probable de la vie humaine, et sur les chances de maladie auxquelles chaque âge est exposé. L'on peut donc dire que, lorsqu'une société promet une certaine somme à la maladie ou à la mort de l'un de ses membres, la société vend et le membre achète un bénéfice ; il

s'en suit que, si d'un côté le bénéficiaire doit être vrai et assuré, le membre, de son côté devra payer ponctuellement un prix juste et équitable et remplir fidèlement les conditions exigées par la constitution.

Résumons maintenant en quelques mots l'utilité des associations de secours mutuels.

Cette utilité est démontrée par le soulagement matériel, les avantages intellectuels et les bienfaits moraux qu'elles procurent à leur membre.

Le soulagement matériel est le but principal de ces sociétés. En effet, des secours pécuniaires sont donnés au membre lui-même s'il est malade et à sa famille, s'il meurt. Qu'il est triste de voir un père mourir en laissant sa veuve et sa nombreuse famille dans l'indigence et cette pauvre mère verra sa douleur augmentée par l'obligation où elle sera d'avoir recours à la charité publique, d'être à la charge de parents souvent aussi pauvre qu'elle ou d'avoir à travailler péniblement pour venir en aide à ses enfants ; le malheureux lui aurait évité cette infortune, s'il s'était enrôlé dans une société de secours mutuels, qui, je dois le dire, est surtout à la portée de ceux qui vivent d'un salaire de chaque jour sans pouvoir faire d'épargnes. Cet exemple est malheureusement trop fréquent, et devrait être souvent mis devant les yeux de ceux qui ne veulent pas se convaincre de l'utilité des sociétés de secours mutuels.

Les avantages intellectuels proviennent de la nécessité où sont les membres de discuter ensemble leurs intérêts communs et de suivre avec soin les détails de l'administration de leur succursale ; les membres devraient se faire un devoir d'assister à toutes les réunions et de prendre part à la discussion de toutes les questions qui se soulèvent : ils apprendraient, sans efforts, le rouage d'une assemblée délibérante, puisque les règles qui régissent ces délibérations sont celles suivies dans nos parlements ; et ces connaissances ainsi acquises seraient trouvées très utiles en plus d'une occasion.

Les bienfaits moraux qu'offre l'association de secours mutuels proviennent des qualités de bon citoyen qu'elle exige du membre lors de son entrée, et des vertus dont elle demande l'application, lorsqu'il en fait partie. Le membre est aussi retenu dans le droit chemin par la crainte de perdre l'estime et le respect de ses confrères par une conduite inadéquate, et même de se voir refuser les bénéfices pécuniaires accordés par la constitution.

Les lois de notre pays favorisent la formation et l'établissement d'associations de secours mutuels, tout en sauvegardant les intérêts des membres par l'obligation qu'elles leur imposent de faire un dépôt suffisant pour garantir le paiement des bénéfices promis, et en surveillant leur administration par un système d'inspection, qui demanderait toutefois à être perfectionné et surtout à être plus rigoureusement appliqué. (1)

Les sociétés de secours mutuels, n'avaient pas à leur début le système actuellement suivi de taux fixes. Les membres payaient alors un montant déterminé pour les frais d'administration ; et, à la mort de l'un d'entre eux, le montant du bénéfice dû à ses héritiers était subdivisé en autant de parts que de membres. Mais l'on s'est vite aperçu des nombreux désavantages de ce système : l'on a alors établi celui actuellement en vigueur, basé sur une échelle de taux fixes variant selon l'âge du membre.

Permettez-moi d'insister ici, sur l'importance pour nous de nous affilier d'abord à nos associations canadiennes françaises qui sont aussi prospères que les autres : puis-que, d'un côté, nous pouvons surveiller de plus près leur administration, et que, d'un autre côté nous gardons chez nous les fonds que nous y versons...

ARMAND GRENIER.

### La Possession du sol

L'expérience démontre que, pour le maintien et la permanence de toute nationalité, il faut l'union indissoluble de l'individu avec le sol.

Voilà un siècle, nous étions à peine soixante mille Canadiens Français, disséminés sur les rives de notre beau Saint Laurent et aujourd'hui nous sommes au delà de six cent mille, propriétaires d'au moins les trois quarts de nos fertiles campagnes. Je ne vois pas d'éventualité possible qui puisse donner le coup de mort à notre nationalité, tant que nous aurons la pleine possession du sol. Compatriotes souvenez-vous toujours que notre nationalité ne peut se maintenir qu'à cette condition. Avant tout, soyons de notre pays.

SIR GEORGES ETIENNE CARTIER.

(1) L'on comprendra l'importance d'une législation sévère dans ses prescriptions et son application, puisque, dans la seule province de Québec les sociétés de secours mutuels comptent 73,426 membres, lesquels versent mensuellement une moyenne de \$101,584,95.

## Pages Oubliées

L'EXISTENCE DE DIEU PROUVÉE PAR L'ORDRE  
ET LES BEAUTÉS DE LA NATURE

Il est un Dieu : les herbes de la vallée et les cèdres de la montagne le bénissent, l'insecte bourdonne ses louanges, l'éléphant le salue au lever du jour, l'oiseau le chante dans le feuillage, la foudre fait éclater sa puissance, et l'océan déclare son immensité. L'homme seul a dit : Il n'y a point de Dieu.

Il n'a donc jamais, l'athée, dans ses infatigables, levé les yeux vers le ciel, ou, dans son bonheur, abaissé ses regards vers la terre ? La nature est-elle si loin de lui qu'il ne l'ait pu contempler, ou la croit-il le simple résultat du hasard ? Mais quel a pu contraindre une matière désordonnée et rebelle à s'arranger dans un ordre si parfait ?

Ceux qui ont admis la beauté de la nature comme preuve d'une intelligence supérieure, auraient dû faire remarquer une chose qui agrandit prodigieusement la sphère des merveilles : c'est que le mouvement et le repos, les ténèbres et la lumière, les saisons, la marche des astres, qui varient les décorations du monde, ne sont pourtant successifs qu'en apparence, et sont permanents en réalité. La scène qui s'efface pour nous, se colore pour un autre peuple ; ce n'est pas le spectacle, c'est le spectateur qui change. Réunissez donc en un même moment, par la pensée, les plus beaux accidents de la nature ; supposez que vous voyez à la fois toutes les heures du jour et toutes les saisons, un matin d'automne, une nuit semée d'étoiles et une nuit couverte de nuages, des prairies émaillées de fleurs, des forêts dépouillées par les frimas, des champs dorés par les moissons, vous aurez alors une juste idée du spectacle de l'univers. Tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge sous les voûtes de l'occident, un autre observateur le regarde sortir des régions de l'aurore. Par quelle magie ce vieil astre, qui s'endort fatigué et brûlant dans la pourpre du soir, est-il en ce moment même, ce jeune astre qui s'éveille humide de rosée, dans les voiles blanchissantes de l'aube ? A chaque moment de la journée, le soleil se lève, brille à son zénith et se couche sur le monde.

CHATEAUBRIAND.

La paresse est si lente que la misère l'atteint vite. — FRANKLIN.

# L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS  
L' " ALLIANCE NATIONALE "

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la  
Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes

Tél. Bell 2255.

B. P. Boîte 2172

---

 MONTRÉAL, JANVIER 1907
 

---

## AVIS

Le Trésorier Général, M. A. St Cyr, sera aux bureaux de l'association tous les jours, de 11.30 hr a.m. à midi et demi, pour y rencontrer ceux qui ont des affaires à traiter avec lui pour emprunts ou autres questions se rattachant à son département.

## Ça et là

Concours janvier-juin 1907.

\* \* \*

Secourir une famille chaque jour, 365 par année. Cela est possible. Songez à tout le bien que peut faire une société comme la nôtre.

\* \* \*

Rien n'est plus contagieux que l'exemple. Ne craignez pas de dire que vous faites partie de l'Alliance Nationale et vous ferez des imitateurs.

\* \* \*

Montrez notre revue à vos amis. Les organisateurs et les représentants du P.G. nous écrivent souvent que la revue de l'Alliance leur aide beaucoup dans le recrutement.

\* \* \*

Le médecin en chef a reçu 175 rapports d'exams médicaux durant le mois de décembre. Superbe n'est-ce pas ? Où sont ceux qui disaient qu'on ne recruterait plus avec les nouveaux taux ?

\* \* \*

Nous ne passons qu'une fois sur cette terre. Pourquoi ne pas en profiter, pour essayer des larmes pour empêcher la misère de toucher les nôtres en un mot pour faire tout le bien que nous pouvons ?

\* \* \*

La main fermée ne prend jamais de mou-  
un proverbe indien. Le sociétaire

qui ne parle pas de sa société à ses voisins, ses parents, ses amis, ne recrute jamais de membre. Pour obtenir un résultat il faut faire quelque chose.

\* \* \*

Pourquoi nos sociétaires qui demeurent dans des localités où il n'existe pas encore de cercle ou de bureau de perception de l'A. N. n'écriraient ils pas à notre P. G., s'ils croient qu'un groupe de sociétaire pourrait être formé. Quelques mots sur une carte postale suffiraient pour vous permettre de répandre les bienfaits de la mutualité dans un nouvel endroit.

\* \* \*

Nous rappelons à quelques cercles retardataires que leurs rapports annuels en bonne et due forme (y compris l'appendice s'ils ont une caisse des malades) devaient être remis au Secrétaire Général, avant le 10 janvier courant. Les cercles en défaut sont frappés d'amende de plein droit puis de la suspension édictées aux articles 229, 230, 317, 321 des statuts.

\* \* \*

Durant l'année qui vient de s'écouler plusieurs de vos parents, amis ou connaissances ont sans doute dit adieu à la vie. Avez-vous remarqué combien pénible était la position des familles dont les chefs sont décédés sans assurance ? Avez-vous compris alors l'importance d'avoir un certificat de participation dans une bonne société comme l'Alliance Nationale.

\* \* \*

A propos de taux, il est évident que l'éducation est très avancée sur cette question. Naturellement tout le monde ne peut pas faire les calculs requis pour établir ce qui doit être payé strictement chaque mois pour s'assurer \$1.000 au décès, mais le nombre de ceux qui comprennent que ces taux doivent être suffisamment élevés pour qu'ils maintiennent la stabilité d'une association est maintenant considérable, et il augmente tous les jours.

\* \* \*

S'il n'y avait pas de sociétés mutuelles et si les philanthropes inauguraient un projet dans le but de se procurer l'argent nécessaire pour venir en aide aux veuves et aux orphelins, croyez-vous qu'ils obtiendraient plus que cent mille dollars dans un an. Peu probable n'est-ce pas ? Eh bien, les sociétés fraternelles ont fait mieux, elles ont payé aux Etats Unis et au Canada, plus de TRENTE MILLIONS aux veuves, aux orphelins etc, durant l'année qui vient d'expirer.

## NOUVEAUX CERCLES

*Cercle Houle, No 268.*

Institué à St-Léonard-Port-Maurice, comté de Laval, le 23 décembre 1906, par M. Jos. Contant, Président Général, et organisé par MM. Joseph Hébert et Fernand Brousseau.

## OFFICIERS :

Chaplain, M. le curé A. Houle,	Sec.-Arch., J. A. O'gleman,
Sh. P. G., Léon Dagenais,	Sec.-Fin et Trés., D. Pesant,
Prés., Napoléon Desrosiers,	Md E., D. T. Longpré,
Vice-Prés., Zénon Collette,	Com.-ord., Avila D-sautel,
	Introd., Joseph Longpré

*Cercle St-Alban, No 269.*

Institué à St-Alban, comté de Portneuf, le 27 décembre 1906, par M. Chs Duquette, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

## OFFICIERS :

Chaplain, M. l'abbé J. E. Rouleau,	Sec.-Arch., Sec.-Fin et Trés., W. Gossein,
Sh. P. G., Ludger Naud,	M. E., J. E. Voisard,
Prés., James Gosselin,	Com.-ord., Côme Perrault,
Vice-Prés., Adélaïde Perron,	Introd., E. Grondines.

Ce cercle avait d'abord été institué en bureau de perception le 6 mars 1906.

## NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

*B. P. St-Jacques, No 200.*

Institué à St-Jacques-le-Mineur, comté de L'aprairie, le 21 décembre 1906, par M. Chs Duquette R. P. P. G. et organisé par le Dr. J. L. Leprohon. Perc. Amédée Filion.

Md. E., P. A. L'Ecuver.  
Com. de S. : MM. P. A. Pinsonnault, Prés.  
Arthur Filion, Léopold Barbeau.

## A TRAVERS LES CERCLES

## CERCLE LAFLAMME NO 243

Les membres de l'Alliance Nationale cercle Laflamme No 243 étaient en fête récemment à l'occasion de la visite de M. Camille Manseau, Représentant Provincial de l'association.

Immédiatement après la grande messe, une conférence fut donnée sur la mutualité, dans la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle assistait un grand nombre de citoyens éminents, et de mutualistes distingués.

Le conférencier sut démontrer ce qui s'accomplissait chaque jour sous l'action bienfaisante de la fraternité et des sociétés de secours mutuels, et fit valoir avec sagesse les avantages que procure les certificats de cette grande société patriotique et canadienne-française qui porte le nom d'Alliance Nationale.

Le soir avait lieu la réunion des membres du cercle à la salle St-Joseph, à laquelle le Révd J. M. Laflamme, curé, assistait. Des discours appropriés pour la circonstance furent prononcés par le Révd. Mr. Laflamme Substitut du Président Général, E. Rainville, J. C. Michaud, Ls. Johnson, etc. Plusieurs nouveaux candidats furent présentés à cette séance. Un vote de remer-

ciements fut offert au dévoué Représentant de l'association, sur proposition de M. J. C. Michaud, secondé par M. Ls. Johnson, pour le travail qu'il avait accompli, pendant les quelques jours de passage parmi eux, et le zèle qu'il avait déployé pour le recrutement de nouveaux adeptes.

Ce cercle quoi qu'organisé depuis le mois de décembre dernier compte déjà un effectif de 25 membres, et promet beaucoup pour l'avenir de cette jeune et florissante société nationale.

## CERCLE GARNEAU, NO 118

L'assemblée qu'a tenu ce cercle à l'occasion des élections annuelles a été couronnée de succès. L'auditoire était nombreux et il a suivi avec beaucoup d'intérêt l'épuisement de l'ordre du jour.

La réunion était présidée par notre zélé R. P. P. G. M. Chs. Duquette qui a profiter de la circonstance pour prononcer un de ses beaux discours. Il a été suivi par M. J. M. Marcotte, président du cercle et M. Georges Normandin, N. P.

Les sentiments exprimés par les divers orateurs ainsi que les applaudissements que leur ont prodigué leurs confrères, nous permettent d'affirmer que ce cercle va se distinguer dans le concours actuel. A l'œuvre confrères, l'Alliance Nationale a les bras ouverts pour accueillir tous ceux qui veulent se protéger et assurer le bien-être de leurs familles.

## CERCLE SACRE COEUR, NO 6

Nous extrayons ce qui suit, du rapport annuel de ce cercle pour 1906, rapport qui est signé par M. le trésorier Mousseau et MM. les auditeurs Michaud et Loiseau.

## CAISSE GENERALE LOCALE :

<i>Recettes</i>	
Argent reçu du S. F. ....	\$1372.95
Balance en caisse le 9 déc. 1905. ....	260.02
	\$1632.97

*Débourssés*

Honoraires du Dr Lapierre, soins, visites aux malades. ....	\$298.50
Salaires d'officiers. ....	212.08
Versé au Conseil Général. ....	389.70
Fanfare 65ème. ....	50.00
Frais funéraires. ....	50.00
etc. etc. etc.	
Soit un total de. ....	\$1295.83
Ce qui laisse une balance nette dans cette caisse de. ....	\$337.14

## CAISSE DES MALADES

Recettes. ....	\$3314.17
Débourssés. ....	873.46
	Bal. .... \$2440.71

En ajoutant à ces balances un montant de 666, que le cercle a reçu pour la caisse de dotation on arrive à une somme total de \$2778.51.

Les fonds de ce cercle sont placés comme suit :

Dépôt à la Banque d'Epargne. ....	\$1731.33
" à la caisse des cercles. ....	1047.18
	\$2778.51

Est-il besoin après un semblable résultat d'a-

jouter que les officiers de ce cercle ont fait preuve d'une habileté et d'une intelligence remarquable dans l'exercice de leurs fonctions? Non! Mais il ont bien droit à nos félicitations et c'est de tout cœur que nous les leur adressons.

### CONDOLÉANCES

\* Les cercles ou bureaux de perception suivants ont voté des condoléances aux personnes ci-après mentionnées :

↳ Cercle *St-Pascal*, No 169, à M. Xavier Hudon, à l'occasion de la mort de M. Franceur, son parent.

Cercle *St-Florien*, No 141, à la famille, à l'occasion de la mort du Rév. M. Joseph Valin, Ptre, curé.

Cercle *St-Louis de Terrebonne*, No 26, à M. Charles Forget, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cercle *Bourget*, No 79, à M. Moïse Marsan, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cercle *Bourget*, No 79, à Dame Vve. Ludger Trudeau, à l'occasion de la mort de M. Ludger Trudeau.

Cercle *Labelle*, No 129, à Dame Veuve I. Joannisse et à MM. Cyrille, Hormisdas et Philias Joannisse, à l'occasion de la mort de M. Ivan Joannisse.

### NOMINATIONS

#### SUBSTITUTS

Les confrères dont les noms suivent ont été nommés par le Président Général ses substituts, auprès de leur cercle respectif :

MM. J. A. Rousseau, cl. St-Pierre, No 8 ; Jo-

seph Girard, cl. St-Louis, No 44 ; J. E. Costin cl. Bourget, No 79 ; Oscar Lacoursière, cl. St-Casimir, No 82 ; M. l'Abbé F. P. Choquet, cl. Léon XIII, No 170 ; David Champoux, cl. Restigouche, No 242 ; Ferdinand Morin, cl. de la Peltrie, No 251 ; R. Laberge, cl. St-Henri, No 12 ; P. L. LaCroix, cl. Delorimier, No 112 ; J. A. Paradis, cl. St-Sauveur, No 128 ; Charles L'Ecuyer, cl. Mont-Royal, No 2 ; Isidore Fortier, cl. St-Charles, No 10 ; Zotique Villeneuve, cl. St-Jean de la Croix, No 163 ; Gédéon Dagenais, cl. Houle, No 268 ; Ludger Naud, cl. St-Alban, No 269.

#### MEDICINS EXAMINATEURS

Le choix des médecins suivant a été ratifié par le Bureau Exécutif :

MM. Adélar Corbin, cl. Bourget, No 79 ; H. J. Levasseur, cl. Leclerc, No 158 ; Alfred Ferron, (adjoint) cl. St-Paul de Grand-Mère, No 165 ; Joséphat Isabelle, cl. N.-D. de Hull, No 64 ; D. P. Longpré, cl. Houle, No 268 ; J. E. Voisard, cl. St-Alban, No 269 ; P. A. L'Ecuyer, B. P. St-Jaques, No 200.

### ACCUSÉS DE RÉCEPTION

St-Henri, 14 dec. 1906.

A Mr. J. M. Marcotte, S. P. G.

L'Alliance Nationale.

Monsieur,

Je me fais un devoir d'accuser réception de la somme de cinq cent piastres que votre société m'a payé à l'acquit du certificat de dotation dont feu mon mari Désiré L'abbé, était porteur, je suis heureux de constater que le tout a été réglé dans le plus court délai possible. J'en fais honneur à votre société tout en vous remerciant.

Votre obligée

DAME VICTORIA D'UBE.

### Cautionnements d'Officiers de Cercles

La London Guarantee and Accident Company, à la demande du Conseil Général, s'est portée caution de la fidélité des officiers de Cercles et de Bureaux de Perception dont les noms suivent, dans l'exercice de leurs fonctions, aux termes des articles 163 et 387 des statuts :

OFFICIERS.	FONCTIONS.	NOM DU CERCLE OU B. P.	No.	DATE D'ACCEPT DU CAUT.
Louis Bécigneul.....	Sec.-Fh.	St-Eugène.....	133	6 décembre 1906
Emédias Vallière.....	"	St-Valier.....	20	"
Emile Chainey.....	Percepteur	Kinsey, French Village.	44	"

### NEUROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Dota-tion	DÉCÉDÉ			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B.P.	Date		le	Age	Cause	
563	Achille Beaudoin.....	40	B.P. St-Félix, No 11	11-12-04	\$1000	17-9-06	42	Tuberculose pulm.	J. C. A. Rivard.
564	Jean Lalonde.....	20	Cl. St-Auguste 117.	22-12-04	500	19-3-06	23	Léuco-cythémie.	O. H. Létourneau
565	Alph. Archambault.....	33	" St-Henri, 12.....	26-5-08	2000	24-9-06	42	Hémorragie cérébr.	J. Archambault.
566	Etienne Labelle.....	54	B. P. Kinsey, F. V. 44	11-7-01	1000	23-10-06	59	Tumeur can. éreuse.	Améd. Lassonde.
567	Isaac Coursol.....	53	" st-Agathe, 29.	14-8-59	500	27-10-06	60	Débilité g. nérale.	E. Grignon.
568	D. siré L. Abbé.....	49	Cl. Garneau, 118.....	16-1-01	500	28-10-06	54	Tuberculose.	J. M. Trudeau.
569	Oscar Paradis.....	21	" S-Angus e, 117.....	17-11-03	500	31-10-06	24	Phr. ste pulmonaire.	O. H. Létourneau
570	Emery Béard.....	29	" Maisonneuve, 61.	1-11-94	1000	6-11-06	41	Péritonite généralisée.	F. Sylves re.
571	Geo. P. Nadeau.....	41	" Prin eville, 32.....	22-5-94	1000	8-11-06	52	Cancer	P. A. Brassard.
572	Magloire Patenaude.....	36	" St-Sanis, 22.....	30-1-01	500	9-11-06	42	congestion pul. v.	V. Bourgault.
573	Jean Paquin.....	44	" Verdun, 160.....	7-12-02	500	9-11-06	49	Fracture épine dorsale	V. Réhaume.
574	Ernest Archambault.....	49	" Olier, 127.....	31-7-01	500	14-11-06	45	Tuberculose pulm.	L. A. Gagné.
575	Chs Eug. Marroux.....	35	" B-rthier, 70.....	14-2-95	2000	19-11-06	47	Syn. ope du cœur.	La De Grandpré.
576	J.-Bte Cantin.....	41	" St-Pa. res, 8.....	24-6-02	1000	21-11-06	45	Néphrite.	A. F. Jeannotte.

Ste-Anatase, 17 déc. 1906.

Au Secrétaire Général,

Alliance Nationale.

Monsieur,

J'accuse réception du chèque No. 8656, émis par l'Alliance Nationale, à mon ordre, au montant de deux cent cinquante piastres, (\$250.00) en règlement de toute réclamation de ma part, pour invalidité absolue et permanente, et acompte du certificat de dotation No. 2185, dont je suis titulaire.

Signé, JOSEPH COTE.

Témoïn, J. U. BONIN.

## AVIS

AUX MEMBRES QUI DÉSIRENT RECEVOIR  
L'INDEMNITÉ HEBDOMADAIRE  
DUE POUR MALADIE

### Formalités à remplir

#### 1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général (art. 257 et 265).

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

#### 2° CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamation d'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

#### 3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B. P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

#### 4° ARTICLES DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisses locales des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266

#### 5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

## AVIS DIVERS AUX MEMBRES

### VERSEMENTS PERIODIQUES

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées :

1° Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2° A l'assemblée du cercle.

3° Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

### DELAI DE GRACE.

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

### INDEMNITE DES RETARDATAIRES

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

### SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

### REINTEGRATION.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

- 1° Qu'il en fasse la demande (formule No 9).
- 2° Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).
- 3° Que le cercle approuve la requête.
- 4° Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.
- 5° Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

## ETAT FINANCIER

Au 30 Novembre 1906

## CAISSE DE DOTATION

Balance au 31 Octobre 1906.....	\$620,883.94
Produit des contributions.....	16,560.54
Intérêts.....	724.76
	<u>\$638,169.24</u>

## DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
Cilien Trottier.....	\$ 1,000.00
J. B. Stanislas Lamoureux.....	1,000.00
Albert Parent.....	500.00
Joseph Beaudoin.....	1,000.00
E. Geo. Pageau.....	1,000.00
Horm. Crevier.....	1,000.00
Louis Gaudreau.....	1,000.00
Jean Rioux.....	1,000.00
“ Invalidité : Alex. Courval.....	500.00
“ Caisse générale, 5% des contribut.....	828.03
“ Balance au 30 novembre 1906.....	629,341.21
	<u>\$638,169.24</u>

## CAISSE CENTRALE DES MALADES

## RECETTES

Balance au 31 octobre 1906.....	\$ 16,636.28
Produit des contributions.....	1,154.94
Intérêts.....	19.00
Réserve.....	16.50
	<u>\$ 17,826.72</u>

## DÉBOURSÉS

Par bénéfices.....	\$ 525.40
“ Réserve.....	8.00
“ Caisse générale, 5% des contribut.....	57.75
“ Balance au 30 novembre 1906.....	17,235.57
	<u>\$ 17,826.72</u>

## CAISSE GÉNÉRALE

## RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 885.78
“ Rétribution.....	18.25
“ Droits d'entrées et hon. d'enreg.....	1,043.25
“ Honoraires, revision et mutation.....	37.00
“ Fournitures.....	158.20
“ Intérêts.....	7.84
“ Assurance garantie officiers, cer- cles et B. P.....	9.60
“ Divers.....	204.88
	<u>\$ 2,364.80</u>
“ Balance au 1er novembre 1906.....	6,293.44
	<u>\$ 8,658.24</u>

## DÉBOURSÉS

Par organisation.....	\$ 1,126.88
“ Fournitures.....	189.25
“ Propagande.....	1,073.90
“ Entretien du bureau ;	
Eclairage.....	6.38
Loyer.....	78.00
Téléphone, télégraphe, poste et express.....	94.45
Impressions, papeterie.....	25.24
Mobilier.....	27.00
Revision examens.....	270.00
Salaire employés et officiers.....	1,164.98
Divers.....	28.69
“ Inspection.....	334.45
“ Frais investigation réclamation.....	28.65
“ “ placements.....	18.00
“ Revue.....	18.00
“ Frais d'assemblée.....	11.00
“ Divers.....	196.63
	<u>\$ 4,691.50</u>
“ Balance au 30 novembre 1906.....	3,966.74
	<u>\$ 8,658.24</u>

## RÉSUMÉ

Balance Caisse de dotation.....	\$629,341.21
“ “ C. des Malades.....	17,235.57
“ “ Générale.....	3,966.74
“ “ d'Epargnes.....	33,046.30
	<u>\$683,589.82</u>

## PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	35,500.00
Municipalités scolaires.....	49,510.20
Municipalités.....	26,320.00
Prêts hypothécaires.....	550,900.56
Banques : Hochelaga, Provinciale et Nationale.....	12,413.71
Dépôt Gouvernement Nouveau-Brun- swick.....	10,000.00
	<u>\$684,644.47</u>

Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.....	1,054.65
	<u>\$683,589.82</u>

Montréal, 30 novembre 1906

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S. G.

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON,

J. A. MIGNEAULT,

} *Auditeurs.*

## Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL. signifie cercle; S. P. G., substitut du P. G.; S. A., sec.-archiviste; S. F., sec.-financier; Md. E., médecin-examinateur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: S. P. G., Ed. Educ., 31 Souvenir, Près, F. X. Ledou, 601 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin 283 St-Denis; S. A., O. Bourdon, 201 Versaille; S. F. G. E. Chapin 321 Seigneurie, Réunions, 2e et 4e lundis, 8 h. p. m., sous-sol égisse St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S. A. E. A. Grisé, 198 Ri-hellou, S. F., S. F. J. A. Tegar 16, 154 Coursol; Réunions, 1e et 3e vendredis, 45 Vinc, 5 h. p. m.

No 3—CL. BEAUXHARNOIS: S. A., Jos. Fortier; S. F., André Ledou. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 h. p. m.; Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL: S. A., Emery Quénel; S. F., J. B. Leconteine chapelain. Réunions, 1er et 2e mardi, 7.30 h. p. m.,

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S. A. Edouard Barolet, 2334 1-2 St-Jacques; S. F., J. A. Blanchard, 975 Ste-Jacques Réunions, 2e et 4e mardi 8 h. p. m., salle Babay, 48 rue Furford.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chap. l'a'n, E. V. F. L. T. Adam, Chaa. Hox; S. P. G., Edr. Br. n, 878 Ontario Est; Pré: J. M. Michaud, 548 Plessis; S. A., J. R. Beauvois, 381 Plessis; S. F. W. Dufault, 784 Ontario Est; Md. E. J. A. Lapierre, 410 Plessis. Réunions, 2e et mercredi 8 h. p. m., a'lie St-Vincent de Paul.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVEUE: S. A., M. C. Berner; S. F., A. Lamarche. Réunions, 2e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Berner.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S. A., Théo. Bénard, 1136 Ste André; S. F., J. A. Mignault, 996 Ste-Hubert. Réunions, 1é et 3e lundis, 8 h. p. m., Bâtisse de Rév. Pères Oblats 1.9 visitation.

No 9—CL. ST-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier: S. A., Alde et Boleau; S. F. A. Liberman. Réunions, 3e mercredi, 7 h. p. m., chez le notaire; La brasserie.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rév. A. C. Robillard S. P. G. Isid. F. rier, 146 Centre; Près, F. X. A. Fortin, 292 Centre, 146 Centre; Md. E., E. G. Dage als 357 Centre; S. A., N. Bellais, 41111 Centre; S. F., S. Laprade, 397, coin Centre et Charlevoix.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S. A. et S. F., Dr G. E. Cartier, 304 Carré Chaboll z. Réunions, 4e vendredi, 8 h. p. m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S. A., J. E. Ferras, 3583 Notre-Dame; S. F., P. G. Poirier, 46 Park Av. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 h. p. m., Salle Garç n 3683 Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S. A., Eug. H. Godin, 20 St-Jacques; S. F., J. R. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S. A., Louis Labelle; S. F., D. Alphonse Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand messe, au bureau du Loup Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Coteau-Stadion: S. A., H. R. Smith; 1 F. Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet 3 30 h. p. m.

No 16—CL. ST-VALIER, Québec: S. A., Geo. Vidal, Pont Dorchester; S. F., F. Blouin, 9, 260 du Rol. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 h. p. m., salle Moisan

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S. A., Arth. Laplante; S. F., P. Laplante. Réunions dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot: S. A., W. Flou S. F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, après-midi office de curé.

No 19—CL. LAROQUE, Sherbrook: S. A., J. B. Duchesneau; S. F., E. P. Bédard. Réunions, 3e jeudi, 7.30 h. p. m., Block Murray, rue King

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: S. A., A. Onellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 h. p. m., Salle des Artisans

No 21—CL. ST-MARTIN CO. Leval: S. A., C. A. Desnoy, Bord-à-Plouffe; S. F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 22—CL. HOHELAGA, Montréal: S. A., A. Roy, 28a D'Arque; S. F., W. Desjardins, 16 Déséry. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 h. p. m., 1815 Notre-Dame Est.

No 23—CL. MONTAIGL, St-Jacques L'Abigan: S. A., M. Granger, N. P. S. F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche rasé vêpres à la salle publique.

No 24—CL. SALABERRY, Valleyfield: S. A., D. A. Dagnault; S. F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 2e mercredis, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 25—CL. ST-PAUL, ville St-Paul: S. A., N. Domingue; S. F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 h. p. m., Salle Daoust.

No 27—CL. CONTRECOEUR: S. A., Dr G. Marcotte; S. F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p. m.

No 42—CL. ST-VINCENT, Montréal: S. A., E. Lachapelle, 710 Sainte-Catherine S. F., J. H. Paquette, 286 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 h. p. m., salle Larivière, 5 Dufresne

No 44—CL. ST-LOUIS, Montréal: S. A., G. A. Mailloche, 909 Demontigny Est; S. F., Jos. de Vaudreuil, 697 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 h. p. m., Salle Brault, 571 rue Berri.

No 46—CL. RIGAUD: S. A., J. A. H. Chevrier; S. F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 h. p. m.

No 48—CL. SAGARD, Sault-au-Bécollet: S. A., Avila Prévost; S. F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 8 h. p. m.

No 49—CL. JACQUES-CARTIER, Lachine: S. A., Arthur Daoust; S. F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 h. p. m., No 11, 15e rue.

No 50—CL. ST-GUILLEAUME, Co. Yamaska: S. A., P. H. Sylvestre; S. F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 2e dimanche, 6 1/2 h. p. m., salle Publique.

No 54—CL. ST-JEAN CHRYSTOSTOME: S. A., J. E. Dérome S. F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 h. p. m. salle du Conseil

No 58—CL. STE-JUSTINE, S. A., Georges Desparois; S. F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 h. p. m., chez M. Désire Lauzon.

No 60—CL. SOUVAINGES, Les Cèdres: S. A., Roch Laroux, (avoués Poine; S. F., G. Labrousdière. Réunions, dernier vendredi, salle Cullifliard, 8 h. p. m.

No 61—CL. MAISONNEUVE, Montréal: S. A., L. F. Fortin, 640 St-Paul; S. F., P. Lesage, 280 Ste-André. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle Riffel, à 15 p. m., coin Amherst et de Montigny.

No 64—CL. NOTRE-DAME DE HULL: S. A., Hor. Pire; S. F., J. E. Caron. Réunions, salle LaSalle, rue du Lac, 2e et 4e vendredi, 8 h. p. m.

No 65—CL. ST-PIERS-XAVIER, L'Épiphanie: S. A., Médard Forest; S. F., J. B. T. Richard. Réunions, dernier mercredi, chez M. G. Coderre.

No 66—CL. LAPRAIRIE: S. A., Alphonse Duranseau; S. F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, chez A. F. Grondin.

No 69—CL. ST-GEORGES, Maisonneuve: S. A., Miché Couture, 475 Orléans; S. F., Amédée Beappé, 75 Bourboulrière. Réunions, 3e lundi, 8 h. p. m., 191 Létourneau.

No 72—CL. ST-BARTHELEMI, Co. Berthi: Chapelain, Rév. Régis Bonin; S. P. G. Jos. Lafontaine; Près, A. Lafontaine; Md. E. E. Lard; S. A., Arth. Caron; S. F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi.

No 73—CL. CHARLEMAGNE, ville St-Louis: M. P. G., J. P. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Près, J. B. Martineau, Jr; 401 Mont-Royal; S. A. Léon Desoy, 526 St-Hubert; S. F., L. N. Cadieux de Courville, S. A. Fontaine; Md. E., Ern. E. Lanson, 421 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 2e mardi, 94 Pontiac.

No 79—CL. BOURGET, Montréal: Chapelain, Rév. M. Demers, S. P. G., J. E. Cochin, 433 St-Denis; J. F. Fabre, 347 Berri; Md. E., Ad. Casin, 218 Maisonneuve; S. A., J. B. Désautiers, 177a Beaudry; S. F., W. Dion, 270, Dorchester Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine 8 h. p. m.

No 80—CL. PIERREVILLE: S. A. et S. F., H. L. Shooner. Réunions, dernier dimanche salle Shooner.

No 82—CL. ST-CASIMIR, Co. Portneuf: S. A., L. A. Lacroix; S. F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, 7.30 h. p. m. salle Frénetou.

No 92—CL. ST-JOACHIM, Louiseville: S. A., J. A. Vadeboncoeur; S. F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 99—CL. STE-MARIE DE LA BEAUCE: S. A., de Montarville Taschereau; S. F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. B. St-Hilaire, 1 h. p. m.

No 100—CL. ST-FRANÇOIS D'ASSISES, Beauceville: S. A., E. O. Lemieux; S. F., Geo. Lachance. Réunions, dernier mercredi, à la salle Gausse.

101—CL. DE LA BEAUCE, St-Georges, Co. Beauce: S. A., S. Paquet; S. F., Joseph Gagné. Réunions dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 3 h. p. m.

No 103—CL. ST-BERNARD, Sorel: S. A. et S. F., A. P. V. nase. Réunions, 4e lundi au bureau du S. A., maison Vassan rue George.

No 108—CL CHAMPLAIN, Québec: Chapelain, Rév. J. E. Plébet; 55 P. G. et Md E. P. B. Bédard, 236 St-Jean; Prés. J. G. Rondeau, 418 St-Jean; S. A., J. N. Gingras, 29 B. Rhoct; S. F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi, 8 hrs p.m. salle Mon revil 87 D'Aiguillon.

112—CL DELORMIER: S. A., Emile Guyon, Tétreauville, S. F., Wilfrid Fortier, 34 Jarnier; Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi, 8 hrs p.m., salle Beauvry, 268 rue Héroux.

No 114—CL ST-AUGUSTE, Montréal: S. A., Pierre Guénoé, 18 Nollada; P. F. et Md E., J. A. Rauger, 738 Ontario. Réunions 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi, salle Lemieux, 0. In Lafontaine et Iorville, 8 hrs p.m.

No 116—CL NOTRE-DAME DE GRANBY: S. A., D. Gopette; S. F., P. A. Feltier. Réunions dernier mardi, 7 1/2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste

No 117—CL ST-AUGUSTE Montréal: S. A., J. A. Delorme, 154 Agnès; S. F. La Desrochers 2354 St-Jacques. Réunions, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi 3881 Notre-Dame, 8 hrs p.m.

No 118—CL GARNEAU Montréal: S. A., J. P. Vincent, 301 Chatham; S. F., Jos. Labelle 89 Vinet. Réunions, 3<sup>e</sup> mercredi, salle Duvernay, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119—CL L'ÉPIQUE: Chapelain et Sb. P. G. M. le curé J. B. Grenier; S. A. et S. F., J. P. Jacus; Md E., L. N. E. Lecoursière. Réunions, 3<sup>e</sup> dimanche, 2 hrs p.m., salle Ledo.

No 123—CL DUVERNEY, Montréal: Chapelain, Rév. M. B. Baudouin; S. F., P. G. Henri Mitchell, 239 Quessel; Prés. J. A. Lacroix, 194 Delisle; S. A., Joseph Ménard, 174 Duvernay; S. F., O. Lecoq, 176 Duvernay; Md E., Henri Campeau, 3136 Notre-Dame. Réunions, 4<sup>e</sup> jeudi, à la salle Duvernay, No 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 124—CL TRIFLUVIEN, Trois-Rivières: S. A., A. Lebrun, 27 B.avenue; S. F., F. X. Vanasse, 29 Du Platon. Réunions, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi, 8 hrs p.m. Salle Vanasse, 2<sup>e</sup> Du Platon.

No 125—CL STE-GENEVIEVE DE BATHON: Chapelain, Rév. M. B. Baudouin; Sb. P. G., Donat Baribeau; Prés., O. Duval; S. A., L. M. J. T. bault; S. F., Prime Barib; Md E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.

No 126—CL ST-EDOUARD, Montréal: S. A., C. B. Laussé, 865 Beaubien; S. F., J. T. Ledoux, 1643 St-André. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi, salle St-Edouard, 956 Beaubien, 8 hrs p.m.

No 127—CL OLIER, Montréal: Chapelain, Rév. W. Hébert, P. S. et S. F. P. G., D. W. Gagnon, 170 St-Denis; Prés., J. D. Trépo, 81 Cadieux; S. A., O. Lapalme, 708 St-Urbain; S. F., Isidore Moquin, 5 St-Laurent; Md E., L. A. Garnier, 256 St-Denis. Réunions, 3<sup>e</sup> mercredi, Monnaie National, 8 hrs p.m.

No 135—CL BRUCHELI, Montréal: S. A., J. M. E. Lariche, 394 Hôpital-de-Ville; S. F., A. D. Quintin, 764 Ontario. Réunions, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi, salle St-Louis, 588 Plessis, 8 hrs p.m.

No 140—CL CHICOUTIMI: S. A., D. V. Morrier; S. F., Bruno Lefebvre. Réunions, 1<sup>er</sup> vendredi, salle Château Saguenay, 8 30 hrs p.m.

No 146—CL STE-MARIE, Montréal: S. A., Av. Bourbonnière, 341 Rivard; S. F., Jos. Marois, 228 Plessis. Réunions 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi, salle Garoux, 243 Maisonneuve, 8 hrs p.m.

No 148—CL CHARRIER, Montréal: S. A., Geo. Guy, 255 R.che Heu; S. F., F. Baillères 45 Grand Tronc. Réunions, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149—CL ST-JEAN BAPTISTE, Montréal: Chapelain, Rév. M. A. Char, curé; Sb. P. G., Albert D. patie 451 A Drollet; Prés., Noël Leclerc, 874 Jangoulet; S. A., E. A. Desroches, 624 Montana; S. F., L. J. Forest, 1145 Boul. verd St-Laurent; Md E., P. Barette, 301 Drollet & Rachel. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi, 777 Sanguiet, 8 hrs p.m.

No 150—CL LARTIGUE, Longue-Pointe: S. A., C. Edr. Lacombe; S. F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beauvry.

No 158—CL LECLERC, Woonsocket, R. I.: Chapelain Rév. Nap. Leclerc; Sb. P. G., Ad. Archambault 6 Longyég. Bldy Prés. J. O. Manand, Md. E., 396 Elm; S. A., James Forcains, 195 Gaulin Av.; S. F., J. B. A. Savard, 193 East Front Md E. H. J. Levesque, 20 Bault, ave Réunions, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche, 2 hrs. p.m. sal et le Cour Fidélité, 142 Main St.

No 160—CL VERDUN: S. A., J. A. A. Leclair, 34 Napoléon; S. F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi, salle Savé, 33 Ross, 8 hrs p.m.

No 162—CL STE-SCHOLASTIQUE: S. A., Joseph Fortier; S. F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Marobé, 8 hrs p.m.

No 163—CL DOLLARD, Montréal: S. A., Jos. Saint-Denis, 331 Charron; S. F., L. O. Fontaine, 310 Hibernia. Réunions, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 166—CL ST-PAUL DE GRANDMÈRE, Grand-Mère: S. A., J. G. Delage; S. F., B. P. 42, T. G. Roy. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi, 8 hrs p.m. salle Leclerc.

No 166—CL LACHESNAYE, F. serville: S. A., J. Y. Pommé; S. F., S. J. Frenette. Réunions, 4<sup>e</sup> lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.

No 170—CL LEON XIII, Montréal: S. A., J. E. Beaulieu, 3564 Montcalm; S. F., Léon Gauvin 579 Saint-André. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berril, 8 hrs p.m.

No 171—CL CREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepalleur, Ptre curé, Chan. Hon., V. F.; Sb. P. G., Alf. Durand, 1484 St-Laurent; Prés. Nap. Royal, 92 De Gaspe; S. A., Ouc. Desrosiers, N. P., 1482 St-Laurent; S. F., G. More, 1741 St-Laurent; Md E., S. Pelletier, 1629 St-Laurent. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi, Edifice B; ds Marchands, coin Laurier et S. Laurent, 8 hrs p.m.

No 172—CL FRONTENAC, Montréal: S. A., J. A. Lamarque, 409 St-Timothée; S. F., Cutbert deGrandpré, 398 Wolfe. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.

No 173—CL CONTANT, Montréal: Prés., Alc. Dalpé 470 St-André; S. A. E. Du et 52, 52 Fac Lafontaine, F. F. Ern. Laquerre, 71 St-Christophe Md E., J. E. Bastien, 86 Visitation, Te Bell E.; 3424 Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi, salle Gagnon, coin Ambers et De Montigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. A. J. Préfontaine; Sb. P. G., Z. tique Villeneuve, 3015 St-Louis ent. Prés., Jos. Dépa, 4<sup>e</sup> et Visitation; S. A., H. Paradis, 1272 St-Dominique; S. F., E. Leudon & Juteau, 1019 Clark; Md E., J. G. Dugas, 25 0 St-Laurent. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi, 8 hrs p.m., salle Club M. cl, 89 Beaulieu.

No 177—CL PAPINEAU, Montréal: S. A., R. Huberdeau, 721 Ste-Catherine; S. F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi, salle Larivière, rue Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179—CL ST-CAMILLE, Co Wolfe: S. A. et S. F., Anatole Beauclerc. Réunions, dernier lundi, salle Fublique, 7 30 hrs p.m.

No 180—CL PHILEMON, Stoke Centre: S. A., F. X. D. Tremblay; S. F. et Md E., F. J. Bédard. Réunions, 2<sup>e</sup> dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181—CL STE-CECILE, Co Compton: S. A. et S. F., God. Beaudoin. Réunions, dernier dimanche, chez M. M. Godfroid Beauclerc, 3 hrs p.m.

No 182—CL RACINE, Weedon: S. A., S. F. et Md E., J. P. C. Lemieux. Réunions, 3<sup>e</sup> samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.

No 183—CL ST-PROSPER: S. A. S. F. et Md E., F. X. Mascotte. Réunions, 2<sup>e</sup> mercredi, 7 hrs p.m., salle Publique.

No 186—CL ST-ALPHONSE, Thetford Mines: S. A., J. O. Landry, S. F., J. O. Vallières. Réunions, dernier jeudi, salle Perron, 7 hrs p.m.

No 187—CL ST-APOLLINAIRE: S. A., Emile Roussseau, S. F. H. Ladeur. Réunions, dernier dimanche, salle Garneau, 2 hrs p.m.

No 188—CL LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S. A., Geo. Garneau; S. F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au pres yère; 7 30 p.m.

No 189—CL ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S. A., David Champagne; S. F., F. H. Bédard. Réunions, 2<sup>e</sup> dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.

No 190—CL ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Halifax: S. A. et S. F., P. A. Roberge. Réunions, dernier jeudi, salle Roberge, 8 hrs p.m.

No 191—CL VICTORIAVILLE: S. A. et S. F., Geo. Beaudet. Réunions, dernier lundi, salle Poitras, 8 hrs p.m.

No 194—CL ST-BERNARDIN, Waterloo: S. A., S. Brouillet S. F., Léon Racicot. Réunions, 3<sup>e</sup> dimanche

No 195—CL DUMOULIN, Yamachiche: S. A. et S. F., A. J. Desrochers. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Desrochers.

No 197—CL LA SALLE, Montréal: S. A., H. E. Duquette, 1116 St-Antoine; S. F., J. O. Duquette, 1177 St-Agustin. Réunions, 2<sup>e</sup> dimanche, 2 hrs p.m., salle Lenoir, 3155 Notre-Dame

No 199—CL ST-BASILE, Co Portneuf: S. A. et S. F., D. Bélanger. Réunions, dernier lundi, 7 hrs p.m.

No 200—CL ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S. A., Jos. Lecomte; S. F., J. A. Lagueux. Réunions, 2<sup>e</sup> dimanche, après la messe.

No 204—CL PIE X, West Shefford: S. A. et S. F., J. A. Gagnon. Réunions, 3<sup>e</sup> dimanche, après la messe, à l'École du village

No 206—CL LAFONTAINE, Montréal: Sb. P. G., Nap. Laroche, 285 Chateauguay; Prés., Pr ou e Duize, 739 Charlevoix; S. A., Adé. l'aval 583 Centre; S. F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md E., J. W. Collierette, 347 Centre. Réunions, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi, salle Ploard, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S. A., J. O. Vésteux; S. F., L. E. Charron. Réunions, 4<sup>e</sup> dimanche, 7 hrs p.m.